

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 25 juin 2018**



45 rue Smith 69002 LYON

Le 25 juin 2018 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la présidente.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Juliette KIEFFER - Martine TRUSSON - Bruno ARAUD - Hervé LE RESTIF – Gérard PEROTTO – Jean-Luc GUYOT – Philippe VANDERSTRAETEN – Jean-Jacques LECOADIC.

Membres actifs excusés : Josette FAVIER (pouvoir à Marie-Noëlle LUC) – Martine PAOLOZZI

Membres avec voix consultative présents: Émilie BORNIER représentante du personnel, Sabine MOREL Directrice

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

1. Approbation du procès-verbal du CA du 27 avril 2018
2. Exercice comptable 2018
 - approbation du budget 2018
 - point sur les subventions, revenus et dépenses de l'association à mi-exercice
3. Prime annuelle de résultat (clarification de la rédaction)
4. Date de la prochaine réunion du CA

1 – APPROBATION DU DERNIER PV

Le procès-verbal du conseil d'administration du 27 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

2 – EXERCICE COMPTABLE – APPROBATION DU BUDGET 2018

Le trésorier expose la prévision de résultat à ce jour, après un travail d'examen détaillé avec la direction et la trésorière-adjointe des contrats de formation signés et des accords de subvention déjà signifiés (voir pièces annexes). La prévision n'est pas encourageante, et le résultat prévu à ce jour passerait d'un déficit de 8.000 € à un déficit supérieur à 17.200€.

L'aggravation du déficit provient essentiellement d'une baisse des recettes attendues, particulièrement en médiation scolaire (-12.000€), et subvention du CDAD (-4.000€).

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY – 25 juin 2018

Les dépenses elles sont à un niveau stable. En particulier, le poste le plus important de dépenses (celui des salaires) a été examiné mois par mois. A effectif constant, la prévision de mars est confirmée.

Les administrateurs échangent sur les mesures à prendre pour rétablir la situation financière et revenir à l'équilibre en 2019. B. Araud demande si nous avons toujours l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes (cout 4.000€), Sabine Morel pense que nous sommes à une charnière dans la réorganisation de l'association. La présidente estime que le travail d'analyse des trésoriers va permettre de mieux connaître les dépenses par activité. G. Perotto a l'impression que l'on a fait du développement tout azimut et s'interroge sur la nécessité de faire des choix et peut-être du ménage dans le fonctionnement de la médiation scolaire. E. Bornier propose de rechercher des nouveaux clients pour amortir le temps passé à bâtir le programme de formation juridique réalisé pour l'ESSSE. JL Guyot propose de réfléchir au moyen de mieux motiver les bénévoles qui ont une compétence utile à AMELY et constate que la baisse de subvention est significative au niveau de la Ville de Lyon, dont le total devient inférieur à celui des communes périphériques.

Le trésorier alerte le conseil sur la nécessité de prendre des orientations claires pour adapter le modèle existant de l'association.

Le conseil d'administration prend acte que les pistes ouvertes lors de la journée de réflexion stratégique du 30 avril 2016 doivent être reprises sans délai. La présidente propose qu'un plan d'action de retour à l'équilibre en 2019 soit préparé à la rentrée de septembre.

Cependant, le bureau doit examiner un projet de réorganisation préparée par la direction le 2 juillet prochain. Il est décidé d'attendre cette étape, dont les conclusions seront présentées préalablement au prochain conseil d'administration avant de reprendre la discussion sur quel modèle viable d'activités pourrait-on envisager dans les prochaines années.

Le conseil devra rechercher la bonne répartition et complémentarité entre salariés et bénévoles.

Décisions :

- Le budget présentant un déficit, l'équilibre sera obtenu en puisant dans les réserves de l'association. Adoption à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.
- Le budget 2018 est adopté sur la base du projet du 26 mars – présenté en assemblée générale sans vote- avec utilisation des réserves à hauteur de 8.003€. Adoption par 9 voix pour – 2 contre (H. Lerestif et B. Araud)

3 – PRIME ANNUELLE DE RESULTAT

Le bureau a saisi le conseil d'un nouveau texte adressé préalablement au conseil. G. Perotto rappelle la raison pour laquelle la renonciation à remboursement des notes de frais par les bénévoles a un

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 25 juin 2018**

impact comptable sur le résultat de l'association. La directrice rappelle par ailleurs que le conseil a récemment clarifié les conditions de remboursement des notes de frais.

Décision

- Après discussion, le texte proposé est adopté à l'unanimité administrateurs présents ou représentés. .

4 – DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Lundi 10 septembre 2018 – 9h30

5 – QUESTIONS DIVERSES

La direction et le trésorier ont demandé l'avis du commissaire aux comptes concernant la classification des prestations réalisées par AMELY eu égard au plafond fiscal pour les activités exonérées du champ de la TVA. Le rendez-vous n'ayant pas encore eu lieu, le conseil d'administration sera informé de la réponse lors de la prochaine réunion.

Aucune autre question n'ayant été abordée, la Présidente a remercié les administrateurs de leur présence et clôt la séance à 12h30.

Pièces annexes remises aux administrateurs

- Etat des subventions
- Prévision budgétaire revue au 25 juin – compte de résultat simplifié – présentation du trésorier – analyse des couts salariaux
- Proposition de rédaction de la prime salariale

La Présidente de séance :

Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :

Jean-Luc GUYOT